

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 25 octobre 2022 à 14H00
Séance n°9

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 31 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Marc DALLOZ
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
M. Didier FORCIOLI
Mme Christine MALOT
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

Mme Eva EL SAYED
M. Rémy BRUNY

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA

Personnalités Qualifiées

Mme Clara HERER, CNRS

Représentants des Etablissements Composantes

M. Eric MANGION, Villa ARSON

Représentants des Etablissements associés

M. Thierry MULLER, Ecoles d'Art & de Design

Représentant des collectivités territoriales

2

Membres absents ayant donné procuration

M. Pierre KORNPORST à Mme Maureen CLERC, INRIA
Mme Barbara MEAZZI à Mme Clara HERER, CNRS
Mme Céline MASONI-LACROIX à M. Luc PRONZATO
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06 à M. Marc DALLOZ
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à Mme Christine MALOT
M. Philippe PAQUIS à M. Thierry MULLER, Ecoles d'Art & de Design
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à Mme Christine MALOT
Mme Elise TOSI, SKEMA à Mme Maureen CLERC, INRIA
M. Dominique NOBILE, INSERM à Mme Clara HERER, CNRS
M. Charles GUEPRATTE, CHUN à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Emmanuel BARRANGER, CAL à M. Marc DALLOZ
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Jean- Philippe NABOT, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 9 membres suivants :

M. Pascal CREMOUX
M. Andrea ORABONA
M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
M. Philippe CHARVIS, IRD

M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Invités présents

Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, VP Vie Universitaire et de Campus
M. Stéphane AZOULAY, VP Formation
M. Eric NASICA, VP Finances
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
M. Olivier LUBRANO, Direction Communication & Marque
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Sylvain DI GIORGIO, DRH
M. Noël DIMARCO, VP Recherche et Innovation
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Benjamin SEROR, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

Ajout de points d'information :

- 3
- Installation de l'antenne de Centrale Marseille
 - Promotions dans le cadre du repyramidage
 - La vice-présidente étudiante a démissionné. Un appel à candidatures sera présenté en conseil académique puis en conseil d'administration et au terme du délai réglementaire il sera procédé à une nouvelle élection.

I – QUESTION STRATEGIQUE

1) APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UNE FONDATION ABRITEE SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION PARTENARIALE POUR LA CANDIDATURE A UN INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

Dans le cadre du plan France 2030, le gouvernement a décidé de renforcer la capacité de recherche médicale. Au sein de cette action, l'appel à projet vise à créer de nouveaux Instituts Hospitalo-universitaires (IHU), futurs pôles d'excellence dans le domaine de la santé.

Comme vous le constaterez en page 8, il est indiqué que :

« Dans les cas où le site disposerait déjà de structures existantes, le recours à ces structures devra être privilégié (par exemple via la constitution d'une fondation sous abri dans le cadre d'une fondation existante) »

Or, les Statuts de la Fondation partenariale Université Côte d'Azur permettent justement en son article 5 d'héberger des Fondations sous égide.

C'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons aujourd'hui pour approbation du principe de création d'une Fondation abritée sous l'égide de la Fondation partenariale pour la candidature à un Institut Hospitalo-Universitaire.

Le 7 novembre est la date de dépôt du dossier de candidature pour cet appel à projets. A ce jour Université Côte d'Azur est la seule université IDEX à ne pas avoir d'IHU alors qu'elle dispose de forces extrêmement importantes dans le domaine de la biologie, de la santé, de la médecine clinique. Le projet déposé concernera la problématique des pathologies respiratoires, de l'environnement et du vieillissement. Les prérequis pour déposer un projet d'IHU sont : une université, un CHU, des membres fondateurs l'INSERM et l'INRIA, un partenaire le CNRS et une fondation (puisque'il faut une personnalité morale). Les jurys recommandent d'utiliser des fondations déjà préexistantes pour éviter d'en accroître le nombre.

La solution est donc de pouvoir utiliser la Fondation partenariale Université Côte d'Azur et créer une fondation abritée. Ce qui avait déjà été fait l'an passé pour le projet MIN4CI sur les industries créatives. Le projet d'une gouvernance de l'IHU équilibrée entre membres fondateurs et partenaires est à l'étude.

M. Dalloz rappelle que la Fondation abritée n'aura pas du tout les mêmes missions que la Fondation partenariale qui a pour objectif de faire des partenariats avec le monde socio-économique et d'obtenir des fonds via le mécénat.

4

Le principe de la création d'une Fondation abritée sous égide de la Fondation partenariale Université Côte d'Azur dans le cadre de la candidature d'Université Côte d'Azur à l'Appel à projets Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU 3) du plan France 2030 est approuvé à la majorité des voix, 29 voix pour et 2 abstentions.

II – QUESTIONS FINANCIERES

2) APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – DOB

Présentation de M. Eric NASICA, Vice-président Finances

L'objectif principal est de présenter et défendre les choix stratégiques de la gouvernance d'UCA mais en les replaçant dans le contexte conjoncturel pour le moins compliqué qui affecte fortement notre établissement mais aussi toutes les autres universités.

D'autres conseils s'en suivront, pour lesquels des éléments financiers beaucoup plus précis seront apportés, en lien avec le débat de ce jour. Le 9 novembre le budget rectificatif 2022 sera présenté et notamment les éléments financiers relatifs à l'atterrissage de l'année 2022. Et puis le 13 décembre sera présenté le budget initial pour l'année 2023.

Un environnement économique et financier très contraignant

- Focus sur les surcoûts 2022 et 2023 liés à des facteurs exogènes et sur les principaux résultats comptables agrégés
- Eléments financiers précis / dates-clés :
 - Budget rectificatif 2022 : CA du 29 novembre
 - Budget Initial 2023 : CA du 13 décembre

L'impact des éléments exogènes en 2022

- Dépenses de patrimoine :
Augmentation de 2 400 000€ due principalement à l'augmentation tarifaire des fluides
- Dépenses de masse salariale :
Augmentation de 2 300 000€ due principalement à la hausse du point d'indice et aux mesures non compensées

L'impact des éléments exogènes en 2023

- Dépenses de patrimoine :
Augmentation tarifaire des fluides 2022 entre 113% (4 900 000€) et 158% (6 500 000€)
Révisions de prix pour 500 000€
- Plan de Relance :
TVA Mixte pour 350 000€
- Impacts COVID :
Retards et pénalités pour 500 000€

Le maintien d'une stratégie d'établissement ambitieuse

- Recherche
 - Finaliser le contrat quinquennal 2024-2028 pour le volet Recherche & Innovation en poursuivant la logique de stratégie de site co-construite en articulation avec les unités de recherche, composantes, établissements composantes / partenaires, ONR. Mise en place / renouvellement / avenants des accords-cadres (avec changements éventuels d'établissement gestionnaires pour certaines UMR).
 - Renforcer la visibilité des axes stratégiques (lisibilité, rankings) et consolider le positionnement dans les grands projets / programmes nationaux (PEPR, CMA, Innovation, PIA, grandes infrastructures ou instruments sol ou spatiaux) et les partenariats internationaux en recherche.
 - Poursuivre le chantier de coordination de site du numérique scientifique dans le cadre du Datacenter Sud mutualisé (équipements, réseau, données).
 - Poursuivre la mise en œuvre du CPER Recherche, améliorer la visibilité et la valorisation des plateformes (+ expertises) et leurs modèles économiques.
 - Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de site coordonnée pour les secteurs Science et Société, Science Ouverte, HSR4R, Politique au Sud, Impact environnemental des activités de recherche.
 - Développer le SI/SID pour le secteur Recherche au niveau de l'université et du site.
 - Construire et mettre en place un modèle d'intéressement recherche.
- Formation
 - Préparer l'offre de formation du contrat 24-28 (cf document stratégie OF 24-28).
 - Renouveler les équipements pédagogiques & rénover les espaces d'enseignement.
 - Accompagner les enseignants : soutien pédagogique & scolarité.
 - Développer la politique à l'international.
 - Développer la formation continue et UCA online.
 - Intégrer l'IFMK (fusion en janvier 2024) et le PNSD.

- Ressources Humaines
 - Mettre en place une nouvelle grille de rémunération des Contractuel BIATSS 2,7m€.
 - Refonte du RIFSEP, NBI et cartographie métier (GPEC) pour 300k€.
 - Interrogation autour de la compensation du point d'indice pour 6,8 m€.
 - Politique RH de développement des emplois enseignants- chercheurs avec 10 ETPT supplémentaires pour 800 k€.

Impact budgétaire 2023

- Ratios 2023 prévisionnels **sans éléments exogènes**
 - Résultat d'exploitation = 0€ = ATTENTION
Pour mémoire, au budget 2022 le résultat était de -800k€
Réception de 4m€ de SCSP fin 2022 non ouverts (report probable sur 2023)
 - Capacité d'autofinancement = +3,2m€ = OK
Nos dotations aux amortissements et nos quotes-parts génèrent +3,2m€ de variations.
Génération d'une capacité d'autofinancement
 - Prélèvement sur le fonds de roulement = -6,5m€ = ATTENTION
La stratégie de l'établissement génère un prélèvement d'environ 6,5m€
Grille contractuelle, RIFSEEP, NBI, sanitaires, ECOS, SCOM, Recherche, etc....
 - Fonds de roulement = 25 jours (21m€) = OK
Le prélèvement des 6,5m€ font descendre notre FDR à environ 21m€
 - Trésorerie = 113 jours (90m€) = OK

- Ratios 2023 prévisionnels **avec éléments exogènes**
 - Résultat d'exploitation = -6,7m€ = ALERTE
Principales variations = Augmentation tarifaire des fluides (5m€)
 - CAF < 0 = Insuffisance d'auto financement = -3,5m€ = ALERTE
Nos dotations aux amortissements et nos quotes-parts ne génèrent que +3,2m€ de variations.
Ces 3,2m€ ne permettent pas de compenser le résultat d'exploitation
Génération d'une IAF
 - Prélèvement sur le fonds de roulement = -13,2m€ = ALERTE
L'IAF et les investissements obligatoires (INFINI, AAP France Relance, ECOS) induisent un prélèvement de 13,3m€ sur notre fonds de roulement
 - Fonds de roulement = 17 jours (14,3m€) = ALERTE
Le prélèvement des 13,3m€ font descendre notre FDR à environ 14,3m€ (il est de 27,5m€ prévisionnel fin 2022)
 - Trésorerie = 104j (83m€) = OK

6

Motion syndicale.

« Face à la situation budgétaire extrêmement critique dans laquelle se trouve Université Côte d'Azur, son conseil d'administration demande instamment au ministère d'assumer ses responsabilités en prenant en charge la hausse du point d'indice ainsi que les dépenses induites par la mise en place de la LPR, il demandent également l'instauration d'une bouclier tarifaire sur le prix de l'énergie comme cela se pratique pour les PME ou d'une aide permettant de couvrir l'augmentation des dépenses afférentes comme cela est prévu pour l'ensemble des entreprises privées. »

M. Gautero, Président de la commission des finances, énonce l'opinion de cette commission « l'orientation proposée pour le budget, consistant à maintenir la stratégie malgré les facteurs exogènes est saluée. Bien que certains regrettent que la formation semble être le parent pauvre et que la prise de risque que représente ce choix ne s'effectue pas dans d'autres domaines. »

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 est approuvé à la majorité des voix, 24 pour et 7 abstentions.

3) ACQUISITION DU MATERIEL SCIENTIFIQUE ONCOBIOTEK POUR LA FEDERATION DE RECHERCHE CLAUDE LALANNE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

L'acquisition de matériels scientifiques, ci-dessous listés, exploités par l'ex-société OncoBioTek pour un montant global de 1 000 euros TTC au profit de la Fédération de Recherche Claude Lalanne d'Université Côte d'Azur.

- IEC CENTRA MP4R centrifugeuse réfrigérée
- MOLECULAR DEVICES ThermoMax lecteur de microplaques
- SANYO MDF 192 congélateur – 80°
- SANYO MICO15 incubateur à CO2
- BIOMAT 2 SAFETY module de recirculation
- BIOMAT 3-2 MICROFLOW hotte à flux laminaire
- ADAPTATEURS pour centrifugeuse

7

L'acquisition du matériel scientifique OncoBioTek pour la fédération de recherche Claude Lalanne est approuvée à l'unanimité des voix.

4) ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA BOUTIQUE UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Présentation de M. Olivier LUBRANO, Direction Communication & Marque

Les tarifs sont joints en annexe.

Les tarifs et principes de remises des articles de la boutique d'Université Côte d'Azur sont approuvés à l'unanimité des voix.

III – QUESTIONS VIE INSTITUTIONNELLE

5) DESIGNATION D'UN MEMBRE DU COLLEGE DES USAGERS DE LA COMMISSION D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration

L'article 9 de la délibération n°2020-102 du 30 septembre 2020 fixant les critères généraux d'exonération des droits d'inscription, qui définit la composition de la commission d'exonération des droits d'inscription, prévoit un représentant ou une représentante parmi les

élus(e)s étudiants de chaque instance conseil d'administration et conseil académique d'Université Côte d'Azur)

Considérant que le siège de représentant des usagers élu au Conseil d'Administration est vacant, un appel à candidatures a été lancé et l'unique candidature de M. Rémy BRUNY a été réceptionnée

La désignation de M. Rémy BRUNY membre élu du collège des usagers du conseil d'administration pour siéger à la commission d'exonération des droits d'inscription d'Université Côte d'Azur est approuvée à l'unanimité des voix.

6) DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES DU COMITE DE PILOTAGE DU DISPOSITIF ENGAGEMENT ETUDIANT

Présentation de Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Vice-présidente Vie Universitaire et de Campus

L'article 3 de la délibération n°2022-112 du 20 septembre 2022 portant création du Comité de Pilotage du dispositif Engagement Etudiant, qui définit sa composition, prévoit que trois personnalités qualifiées impliquées dans le dispositif doivent être désignées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de pilotage, dont un.e enseignant.e élu.e du Conseil académique.

La désignation de Mme Marine BLENGINO, M. Nicolas BARTHE et M. Ali DOUAI, pour siéger au comité de pilotage du dispositif engagement étudiant d'Université Côte d'Azur est approuvée à la majorité des voix, 25 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION UCA

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

L'article 4.2 des statuts de la Fondation partenariale Université Côte d'Azur qui détermine sa composition, le collège des membres fondateurs doit comprendre 4 représentants d'Université Côte d'Azur choisis parmi le personnel d'Université Côte d'Azur et désignés par son conseil d'administration.

Les statuts de la fondation partenariale Université Côte d'Azur ont été adoptés par délibération n°2017-19 au conseil d'administration de la COMUE du 24 avril 2017.

Article 4.2 Composition du Conseil d'Administration de la Fondation

Les sièges du collège des membres fondateurs se répartissent de la manière suivante :

- 4 sièges pour les représentants d'Université Côte d'Azur
- 1 siège pour la banque populaire Méditerranée
- 1 siège pour GSF
- 1 siège pour ARECO
- 1 siège pour le groupe Cibelly

Les représentants d'Université Côte d'Azur sont choisis parmi le personnel d'UCA et désignés par son conseil d'administration.

Les personnalités qualifiées sont au nombre de 4. Elles sont désignées par les membres fondateurs lors de la première réunion constitutive du Conseil d'Administration. La durée du mandat est de 5 ans.

En cas de démission ou de décès, le remplacement se fera selon des modalités identiques.

Les fonctions de membres du Conseil d'Administration sont exercées à titre gratuit.

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Fondation, des sièges d'observateurs pourront être créés, ils pourront être permanents ou pour une durée déterminée. Leur voix sera consultative.

Sont proposés :

- M. Sylvain Antoniotti, Vice-président IDEX
- M. Sylvain Lizon, Directeur de la Villa Arson
- M. Stéphane Mazevet, Directeur de l'Observatoire Côte d'azur
- M. Jeanick Brisswalter, Président d'Université Côte d'Azur

La désignation de M. Sylvain ANTONIOTTI, Vice-président IDEX, M. Sylvain LIZON, Directeur de la Villa Arson, M. Stéphane MAZEVET, Directeur de l'Observatoire Côte d'Azur et M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur, pour siéger au conseil d'administration de la Fondation partenariale Université Côte d'Azur est approuvée à l'unanimité des voix.

8) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR AU SEIN DE LA SOCIETE ACTIVITY

9

Présentation de M. Benjamin SEROR, Directeur des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation

Université Côte d'Azur est actionnaire de la société par actions simplifiée Activity, ce titre, Université Côte d'Azur doit être valablement représentée dans les instances d'Activity.

Considérant qu'il convient également de simplifier la signature des actes induits par les décisions des instances.

A ce titre, Monsieur Xavier Fernandez pourra valablement :

- Représenter Université Côte d'Azur aux Assemblées générales d'Activity et dans toutes les instances de la société qui existeraient ou qui viendraient à exister,
- Signer, pour Université Côte d'Azur, les procès-verbaux liés aux décisions des instances d'Activity,
- Signer, pour Université Côte d'Azur, les actes liés à la vie et à la gestion de la société Activity dont, de manière non exhaustive, les actes touchant aux statuts ou au pacte d'actionnaires.

Cette délégation n'est pas exclusive de la validation préalable par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur des actes créant des obligations financières pour Université Côte d'Azur et de la validation ou l'information du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur pour les actes créant des obligations nouvelles.

La désignation de M. Xavier Fernandez, comme représentant d'Université Côte d'Azur au sein de la société Activity est approuvée à l'unanimité des voix.

9) PRESENTATION DU LIVRE DE MARQUE ET DE LA CHARTE GRAPHIQUE D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Présentation de M. Olivier LUBRANO, Direction Communication & Marque

Notre histoire

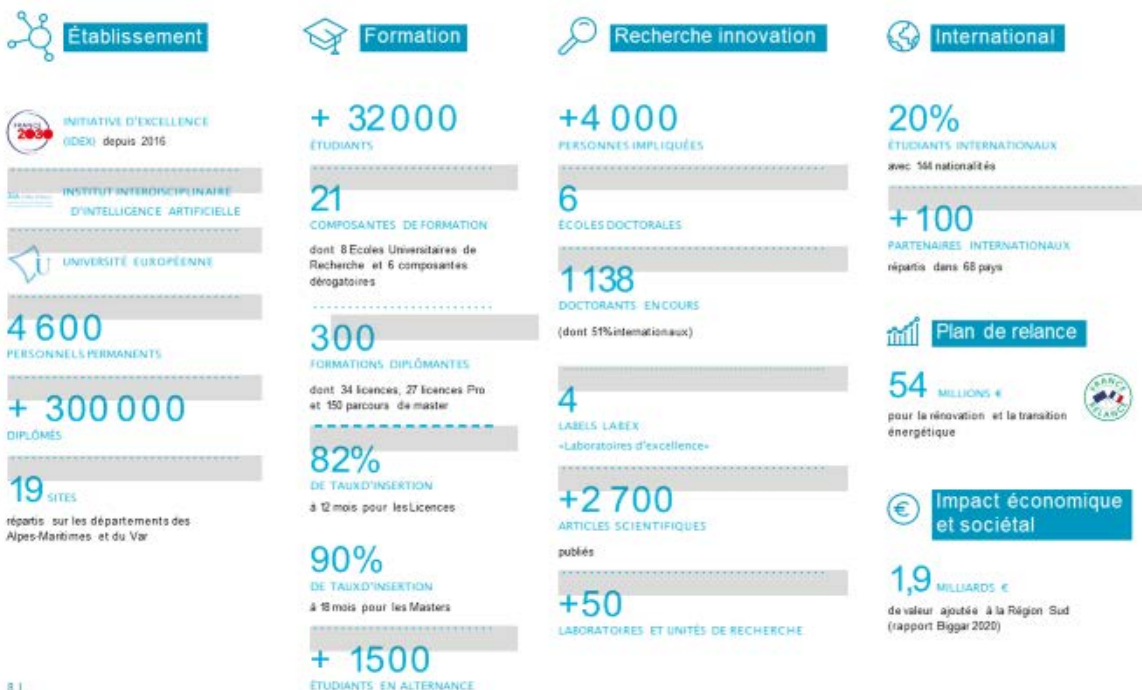
Université Côte d'Azur est depuis le 1er janvier 2020, une université expérimentale ... et se substitue à la fois à l'Université Nice Sophia Antipolis créée en 1965 et à la Communauté d'Universités et d'Etablissements Université Côte d'Azur créée en 2015.

Université Côte d'Azur réunit désormais 17 acteurs académiques majeurs autour du noyau universitaire historique pour construire une des 9 grandes universités françaises intensives en recherche.

- 1965 L'Université de Nice est officiellement créée par décret du 23 octobre 1965
- 1989 L'Université de Nice prend le nom d'Université Nice Sophia Antipolis
- 2015 Création de la COMUE Université Côte d'Azur
- 2016 L'Université obtient le label IDEX (Initiative D'Excellence)
- 2020 Université Côte d'Azur devient établissement expérimental Université Côte D'Azur
- 2021 Université Côte d'Azur obtient la pérennisation de sa labellisation IDEX

10

NOS CHIFFRES CLÉS



Personnalité

➤ Notre manifeste

Lumineuse et méditerranéenne, Université Côte d'Azur rayonne grâce à celles et ceux qui la composent et l'animent.

Pionnière, elle est un moteur de croissance de son territoire et au-delà, à l'échelle du pays, de l'Europe et à l'international.

Galaxie de savoirs, d'acteurs agissant en autonomie comme en interdépendance, elle est un espace hautement attractif, à l'orbite duquel se rencontrent la recherche, l'innovation et la formation. Université Côte d'Azur promeut un environnement ouvert au monde, aux autres et tourné vers l'avenir. Attentive à un enseignement supérieur ancré dans la réalité des attentes professionnelles, elle est aussi porteuse de nouvelles perspectives, à l'interface des disciplines. Université Côte d'Azur constitue un écosystème transdisciplinaire innovant, qui place la recherche au cœur de son identité et accompagne son épanouissement. Audacieuse, Université Côte d'Azur provoque l'échange et décloisonne thématiques et enjeux pour structurer de grands projets empreints d'humanisme et d'excellence. L'exigence de leur qualité compose, avec l'agilité à les construire, le socle autour duquel se déploie la société de demain. Rejoindre Université Côte d'Azur, c'est se donner la possibilité de dépasser l'enseignement, de s'ouvrir au monde et d'en dessiner sa trajectoire. C'est permettre à chaque génération d'accéder à la culture, au sport, au monde numérique, aux engagements sociaux et écologiques comme à l'entrepreneuriat

A la fois essentielle et globale, Université Côte d'Azur rassemble une vaste communauté d'étudiants, de diplômés, d'enseignants et de chercheurs, d'établissements composantes et de partenaires, de personnels en soutien et support. C'est la communauté de ceux dont l'audace, l'inventivité et le talent font rayonner la science, le savoir et la culture, de manière aussi responsable qu'ambitieuse.

➤ Notre slogan : Oser créer ! *Dare to create !*

➤ Notre vision

Ouverte sur l'Europe et le monde, Université Côte d'Azur coordonne les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Côte d'Azur, pour offrir un environnement de formation, de recherche et d'innovation de très haut niveau.

Inscrite dans une trajectoire de profonde transformation de son rôle et de son organisation, Université Côte d'Azur forme tout au long de la vie :

- > des générations étudiantes engagées et créatrices
- > des scientifiques et des leaders entrepreneurs
- > des citoyennes et citoyens éclairés, qui exercent une influence marquée sur l'évolution des sociétés.

➤ Nos missions

- > Se positionner comme une université intensive en recherche de rang mondial, moteur du développement de son territoire d'implantation, la Côte d'Azur.
- > Offrir une expérience étudiante pluridisciplinaire répondant aux grands défis sociétaux, notamment numériques et environnementaux.
- > Proposer un catalogue de formations innovantes et professionnalisantes.
- > Dynamiser les partenariats en lien avec l'innovation, l'entrepreneuriat et la société.
- > Former une communauté humaniste, responsable, investie dans le rayonnement scientifique, culturel, et artistique pour former des citoyens compétents créateurs de leur avenir.

➤ Nos valeurs



➤ Notre signature

« Université intensive en recherche portant des formations d'excellence dans les secteurs innovants piliers de la croissance territoriale, visant un rayonnement international. »

➤ Nos métiers

Enseignement

> Former les jeunes aux métiers de demain et accompagner le citoyen dans sa compréhension des enjeux sociétaux

Recherche

> Faire de son excellence en recherche la clé de voûte de l'ensemble de l'édifice en fédérant les synergies entre les équipes pour explorer de nouveaux axes interdisciplinaires

Innovation

> Transformer pour créer de la valeur pour nos jeunes et pour les entreprises du territoire

Identité

➤ Notre charte éditoriale

Terminologie de marque :

Le terme employé pour désigner l'université est : Université Côte d'Azur

Sont proscrits :

L'emploi d'un déterminant : l'Université Côte d'Azur

> L'appellation de tout ou partie en minuscule : université côte d'azur

- > L'ajout de mots, par exemple : Université Nice Côte D'Azur
- > L'emploi abusif du terme « université » pour parler de composantes de formation ou de campus, par exemple : « Université Saint Jean d'Angely »

➤ Positionnement sur le genre

Université Côte d'Azur encourage l'usage du langage épïcène, afin de faire valoir de façon équitable les genres dans les textes produits par l'université.

Les mots épïcènes sont par nature des mots employés pour les deux genres, sans modification de sa forme.

Exemples : élève, universitaire, scientifique, spécialiste, athlète, partenaire.

À défaut, la double flexion est recommandée. Ainsi, l'usage de « les étudiantes et les étudiants » sera privilégiée par rapport au seul « les étudiants » ou à l'écriture dite inclusive « les étudiant.e.s ».

➤ Notre logo



13

Le livre de marque et de la charte graphique d'Université Côte d'Azur sont présentés pour information aux membres du conseil.

IV – QUESTIONS RECHERCHE

10) CREATION DE L'INTERNATIONAL RESEARCH PROJECT « ANCESTRAL CAUSES OF OBESITY UNDERSTANDING EPIGENETIC TRANSMISSION BY SPERMATOZOA - OBEPI SPERM »

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Un l'avis favorable du Conseil Académique du 13 octobre 2022 a été rendu.

L'objectif du projet de recherche international (IRP) OBEPI SPEIVI est de faciliter les liens entre le CBMR - Université de Copenhague au Danemark et l'IPMC - CNRS, Sophia Antipolis, en répondant aux questions fondamentales des effets à long terme de l'environnement sur le déterminisme génétique de la descendance.

Les récents développements en épigénétique permettent aujourd'hui d'étudier, de façon expérimentale, les questions fascinantes de la mémoire cellulaire des facteurs nutritionnels et de l'exercice physique sur le métabolisme et sur le développement du système nerveux central. Cet IRP a pour ambition de consolider les liens entre le consortium GECKO (*Gametic Epigenetics Consortium against Obesity*) établi au Danemark et l'IPMC-CNRS, un institut possédant une forte expertise en neurobiologie.

En facilitant les échanges de chercheurs aux expertises diverses (épigénétique, biologie de la reproduction, nutrition et neurobiologie), l'IRP permettra d'accélérer la recherche menée dans le contexte de GECKO et d'approfondir les liens collaboratifs entre la France et le Danemark.

Le CNRS soutient la création de l'IRP OBEPI SPERM, porté par M. Romain BARRÈS, Professeur à l'institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC / UMR 7275) et dans lequel des chercheurs et chercheuse de l'IPMC souhaitent s'impliquer.

La création de l'*International Research Project (IRP) ancestral causes of OBesity : understanding EPIgenetic transmission by SPERMatozoa « OBEPI SPERM »* en relation avec l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC / UMR 7275) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2022 est approuvée à l'unanimité des voix.

11) CHANGEMENT DE DIRECTION ADJOINTE DU LABORATOIRE BASES, CORPUS, LANGAGE

Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil du laboratoire Bases, Corpus, Langage (BCL/ UPR 4318) du 22 septembre 2022 a été rendu.

Un avis favorable unanime du Conseil Académique du 13 octobre 2022 a été rendu.

Le laboratoire Bases, Corpus, Langage (BCL/ UMR 7220) est une Unité Mixte de Recherche sous la double tutelle du CNRS et d'Université Côte d'Azur. L'objet d'étude de BCL est le langage, de son architecture cognitive à ses réalisations discursives ou textuelles les plus concrètes. Par ce spectre large qui mène du cerveau à l'esprit, de la langue à la parole et du discours à l'écrit, à travers l'analyse et la modélisation des systèmes phonologique, morphologique et syntaxique, des structures discursive et textuelle, mais aussi des fonctions psycho-cognitives, BCL a une approche intégrative et interdisciplinaire du langage qui lui permet d'associer dans des dynamiques croisées linguistes de la langue, linguistes du discours et psychologues cognitivistes.

Suite à la démission de M. Richard FAURE, directeur adjoint actuel du BCL à compter du 1^{er} septembre 2022, M. Olivier PESCARINI a été proposé pour le poste.

La nomination de M. Diego PESCARINI, Chargé de recherche CNRS, en qualité de directeur adjoint du laboratoire Bases, Corpus, Langage (BCL/ UPR 4318) à compter du 1^{er} novembre 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023 est approuvée à l'unanimité des voix.

12) PRESENTATION DU BILAN PARCOURSUP

Retiré de l'ordre du jour

13) ADOPTION DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE BOURSES MASTER AU MERITE RELEVANT DE L'EUR SPECTRUM

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 13 octobre 2022 a été rendu.

Les laboratoires de l'EUR Spectrum comptent de nombreux chercheurs et des enseignants-chercheurs dont l'activité est visible au plus haut niveau international. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en attirant les étudiants les plus brillants dans les filières de masters qu'ils contribuent à développer. En partenariat avec les départements disciplinaires et les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, celle-ci souhaite proposer des bourses au mérite qui constitueront une aide permettant à ces étudiants de s'installer dans le département des Alpes Maritimes le temps de leur scolarité. Différentes durées de bourse de M1 et M2 pourront être mises en place :

- d'une durée minimale de 3 mois et maximale de 10 mois pour tous les Masters de l'EUR SPECTRUM.

15

Le principe et le fonctionnement de ces bourses sont décrits ci-dessous. L'EUR SPECTRUM est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer et des besoins de ses filières de master.

Le montant des bourses est fixé par le Comité de Pilotage (CoPil) de l'EUR SPECTRUM, pour un montant maximum possible de 1.000 euros par mois et 10.000 euros par an et par étudiant.

La bourse est attribuée par le CoPil de l'EUR SPECTRUM mensuellement pour une durée minimale de 3 mois et maximale de 10 mois (compris entre septembre et juin de l'année universitaire) selon le projet académique de l'étudiant.

La procédure d'attribution de bourses au mérite spécifiques au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire de Recherche SPECTRUM (« *Formal, Physical and Engineering Sciences Graduate School* ») est approuvée à l'unanimité des voix.

14) CREATION DU DIPLOME UNIVERSITAIRE DU « *MASTERING THE TV FORMATS OF TOMORROW : CREATION AND DEVELOPMENT* »

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 13 octobre 2022 a été rendu.

Le marché audiovisuel est constitué d'une part des chaînes de télévision et plateformes de streaming et d'autre part des producteurs. Ce sont ces derniers qui créent, vendent puis produisent les contenus. Leur activité repose sur le talent de leurs créatifs, dont le rôle est de développer de nouveaux programmes puis de les vendre aux diffuseurs. Le marché des formats TV représente à côté de la fiction la moitié du secteur de la production : pourtant, aucune formation exclusivement dédiée à la création de ces formats n'existe en France actuellement.

Objectif pédagogique exprimé en compétences/métiers :

Gestion de projets audiovisuels et conception de formats audiovisuels variés. Il s'agit de développer les compétences académiques (créativité, gestion de projet, marketing, compétences juridiques) et professionnelles (connaissances du marché audiovisuel international et des formats, capacité à répondre à un brief créatif, maîtrise du pitch, création de trailers, etc.) nécessaires à la création, au développement et à la commercialisation des formats audiovisuels auprès des diffuseurs.

La création du Diplôme Universitaire "*Mastering the TV formats of tomorrow : Creation and development* (Création et développement de formats audiovisuels)" est approuvée à la majorité des voix, 25 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

16

15) ACCREDITATION D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 13 octobre 2022 a été rendu.

L'UFR Médecine d'Université Côte d'Azur accueille l'école IBODE depuis 2018 dans ses locaux situés 28 Avenue de Valombrose à Nice.

Cette dernière s'inscrit au sein de l'Institut de Formation aux Professions Paramédicales (I.F.P.P) du CHU de Nice, qui se compose de cinq écoles : l'Institut de Formation Aide-Soignant (I.F.A.S), l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I), l'Institut de formation des Infirmiers Anesthésistes Diplômés D'État (I.A.D.E), l'Institut de formation des Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés D'État (I.B.O.D.E) et l'Institut de Formations Ambulanciers et Auxiliaires Ambulanciers (I.F.A). L'IFPP est certifié par le label Qualiopi depuis le 10 décembre 2021 (Certificat RN 0149). L'École d'Infirmier(ère)s de Bloc Opératoire du CHU de NICE a ouvert ses portes le 1er octobre 2018 au sein de l'École de Chirurgie A. Bourgeon de la Faculté de médecine de Nice.

Les 3 structures également constitutives de l'école de chirurgie sont : le Centre de Plastination, le Studio d'Enregistrement et de e-learning et le Centre de Simulation Chirurgicale.

L'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire confie à l'Université la présidence du jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc

opérateur (Cf. Art.33), l'université délivrant aux candidats du présent arrêté une attestation de réussite à la formation (Cf. Art. 35).

L'Institut de Formation aux Professions Paramédicales (I.F.P.P) qui se compose de cinq écoles intégrant l'Ecole d'Infirmiers de Bloc Opérateur Diplômés d'État (I.B.O.D.E) est de statut public car il est adossé au Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

La demande d'accréditation d'Université Côte d'Azur à délivrer le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opérateur (DE IBO) est approuvée à l'unanimité des voix.

16) CREATION DU MASTER OF SCIENCE « EUROPEAN MASTER MOLECULAR PATHOLOGY »

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 13 octobre 2022 a été rendu.

Ce programme de formation innovant et avancé répond aux besoins des professionnels du secteur et n'existe pas dans le périmètre européen. Le but de ce programme international est de faire d'Université Côte d'Azur le pilote de cet enjeu d'avenir en partenariat avec l'UEMS (Union Européenne des Médecins Spécialistes).

Objectif pédagogique exprimé en compétences/métiers : L'enjeu est d'autant plus fort que l'utilisation de biomarqueurs diagnostiques, pronostiques et prédictifs, directement liés aux choix de traitement s'accroît au fil du temps. Des techniques de plus en plus sophistiquées sont utilisées au niveau moléculaire, et connaissent un développement rapide et continu qui exige une formation adéquate.

Ce programme garantira une formation pratique dans le domaine du diagnostic de pathologie moléculaire et de la recherche clinique notamment dans les domaines de l'oncologie mais également en pathologie des maladies infectieuses. Les compétences suivantes seront intégrées :

- Utiliser les aspects théoriques et techniques.
- Interpréter un diagnostic dans les principaux domaines pathologiques.
- Appliquer l'exigence qualité comme enjeux pour garantir la reproductibilité et l'échange des résultats.
- Définir les aspects bioéthiques avec l'évaluation des différentes règles en Europe.
- Intégrer les aspects bio-informatiques et Intelligence Artificielle.

La création du MSc IDEX « *European Master Molecular Pathology – EMMP* » est approuvée à la majorité des voix, 28 voix pour et 3 abstentions.

17) MODIFICATION DE TARIF DU DIU PROFESSEURS ET CPE STAGIAIRES - ENTREE DANS LE METIER

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 13 octobre 2022 a été rendu.

Cette formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en fin d'année de stage en vue d'une titularisation en tant que

professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire. Les enjeux sont très importants dans la mesure où il s'agit d'accompagner des étudiants lauréats de concours qui n'ont jamais eu de formation aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation.

Objectif pédagogique exprimé en compétences/métiers :

Maîtriser suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa professionnalité. Il s'agit d'acquérir et de conforter les compétences nécessaires à l'entrée dans le métier.

Modification du tarif du Diplôme Inter Universitaire « Professeurs et Conseillers Principaux d'Education Stagiaires - entrée dans le métier » comme suit :

- Droits spécifiques taux plein à 1 543 €

La modification du tarif du Diplôme Inter Universitaire « Professeurs et Conseillers Principaux d'Education Stagiaires - entrée dans le métier » est approuvée à l'unanimité des voix.

VI - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

18

L'installation de l'antenne de Centrale Marseille

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

La recrudescence de l'implantation de structures universitaires dans nos collectivités, sans qu'Université Côte d'Azur soit associée à la démarche, pose un questionnement d'une extrême importance. Nous constatons récemment que des structures (boîtes de design, écoles de commerce, pseudo écoles d'ingénieurs de mauvaise qualité ...) se sont associées sur le campus des métiers de la CCI et s'implantent dans le paysage azurien. Ces structures sont présentes sur les salons affichant des stands bien plus attractifs que les nôtres, les jeunes et leurs parents se laissent prendre par ce type d'offres.

La métropole Nice Côte d'Azur souhaite attirer des écoles d'ingénieur et notamment l'école Centrale Marseille. Mais nous avons pris les devants et un dialogue de co-construction du projet a été initié avec Centrale, il y a presque deux ans, pour que leur venue sur site, qui est inévitable, ne cause pas des effets négatifs pour notre établissement. Centrale a fait appel à un cabinet de consultants pour apprécier l'opportunité de leur implantation sur le site azurien. Nous avons été, avec Polytech Sophia, audités par ce cabinet. Centrale décide donc, d'après les conclusions du cabinet, de s'implanter. Dès lors nous avons suivi de près cette installation ; les composantes ont été mises en contact avec l'équipe pédagogique de Centrale pour savoir comment les diplômes allaient se développer, comment faire en sorte que ces nouveaux diplômes ne rentrent pas en concurrence avec ceux d'UCA et comment certains diplômes

d'UCA pourraient être conjoints avec Centrale. Il a été évident que les EUR DS4H et Spectrum participent à cette opération d'analyse de la nature des formations proposées par Centrale pour qu'elles ne viennent pas percuter notre offre de formation. Nous en sommes à cette étape de discussion avec Centrale plutôt satisfaisante. Centrale a demandé des supports au Ministère (parce que l'objectif est qu'évidemment cette école ne vienne pas « siphonner » nos enseignants, surtout dans les disciplines en tension). Centrale a obtenu 3 postes dont les profils (physique, mathématique, informatique) sont discutés en ce moment avec nos EUR parce que ces enseignants chercheurs de Centrale, viendront dans nos laboratoires.

Centrale s'est mise également en relation avec l'IMREDD qui souhaite proposer un *Master of science* sur le territoire intelligent (enseigné en anglais) d'un an et l'intérêt, c'est qu'on peut articuler cette année, qui est un petit peu hors sol chez nous, avec le socle de base de master de Centrale, plus clairement Centrale offre à nos étudiants le socle de base, et la 2^{ème} année sera portée par l'IMREDD.

M. Pronzato a eu des échos sur l'intention de Centrale d'ouvrir une formation de type L3. Brisswalter confirme que leur stratégie est d'ouvrir à une formation de type L3, c'est pour cette raison qu'il a fallu être extrêmement vigilant et que d'emblée un travail commun a été entrepris pour éviter que cette formation ne vienne siphonner nos doubles licences ou encore la licence sciences et techniques.

Une autre école prestigieuse dans le domaine est en train de s'implanter sur le territoire. Là encore à l'initiative des collectivités territoriale, c'est ISART, 2^{ème} école mondiale en termes de design vidéo. La villa Arson et CREATES ont été mis en contact avec cette nouvelle école.

On constate une augmentation exponentielle de structures privées sur le territoire, toutes les collectivités veulent leurs campus étudiants.

Brandinelli relève l'importance de la marque et de ses impacts sur les étudiants.

Centrale Marseille en s'implantant à Nice, devient Centrale Méditerranée.

Les promotions dans le cadre du repyramidage

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

M. Pronzato souhaite des informations sur une note qui a circulé dans les laboratoires concernés par les formations *ad hoc* de comités de sélections. Il s'interroge sur la méthode qui sera adoptée par la gouvernance pour prendre une décision d'après le retour des comités de sélection qui n'ont pas fait de classement mais ont attribué des notes.

M. Brisswalter assure que la procédure a été sécurisée. Il s'agit en fait de comités d'audition et dans le texte il est dit qu'il ne leur a pas été demandé de classer. La démarche du repyramidage se fait en 3 temps :

1. le premier temps, c'est le temps du Conseil académique qui donne un avis soit favorable, très favorable ou réservé sur la partie pédagogique et sur la partie investissement institutionnel.
2. Ensuite, il y a un avis du CNU qui donne un avis soit favorable, très favorable ou réservé sur la partie pédagogique institutionnelle et recherche.
3. Et enfin il y a l'audition des candidats. Ce comité *ad hoc* ne se positionne pas sur le dossier mais sur le projet du candidat. Le niveau PR du candidat a été estimé par le CNU, le CAC et les différents copils.

La grande difficulté est de rendre aussi légitime un repyramidage en PR par ce biais que par un 46.1 ou par un 46.3.

Le cadrage de l'appel à projets prévoit en cas d'égalité de rétablir l'équilibre homme-femme au sein d'une section. Si deux candidats ne se départagent pas et sont du même genre, le poste peut être remis au repyramidage de l'année suivante.

Les comités d'audition sont composés de 4 personnes dont le président, le ou les vice-présidents (recherche, formation, RH) et au minimum un extérieur si possible 2 (la parité n'est pas obligatoire). Une fois les comités constitués, les auditions débuteront du 7 novembre jusqu'au 12 décembre (audition de 4 candidats au maximum), les retours du CNU sont attendus pour le 28 octobre.

L'an prochain, le repyramidage ne sera plus ciblé sur une section. Il sera possible de cibler sur plusieurs sections, ce qui permettra à nouveau de refaire les vrais concours comme cela se fait sur les 46 3, avec un vrai vivier.

Et on attend pour le 6 novembre, le nombre poste au repyramidage pour l'année prochaine.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17H00

Dates du prochain conseil d'administration : 29 novembre 2022

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
1	Société PFIZER International Operations	Christian CZECH	CAMPUS VALROSE	Michel Bernard		Mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Mise à disposition Salle Von Derwies Mars à Décembre 2022 (Tous les 2ème mercredis du mois)	1 an à/c de la date de signature	4320€ TTC	
2	SKEMA Business School	Yan Grasselli	CAMPUS VALROSE Département des Sciences de la Vie	Michel Bernard	13/02/2022	Mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Utilisation salle TP Sciences Naturelles n°615 et salle 321 Animalerie Bât.TP Sc Nat	16 au 25 Fév. 2022	2040,48€ TTC	
3	AIR ALLIANCE CONSEIL	Dominique LEMOINE Consultant FASTER	CAMPUS VALROSE Département des Sciences de la Vie	Michel Bernard	10/09/2022	Contrat de prestations de services	Contrôles périodiques des matériels de laboratoires (Hottes) du département SV	1 an à/c de la date de signature		2734,80€ TTC

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	UNIVERSITES ANGERS, SAVOIE MONT BLANC, GUSTAVE EIFFEL, PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE, TOULOUSE JEAN JAURES	Les présidents et présidentes d'établissement	Université Côte d'Azur	M. Jeanick BRISSWALTER		ACCORD DE CONSORTIUM POUR LA CREATION DU RESEAU DES ECOLES UNIVERSITAIRES DE TOURISME	Fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que les engagements réciproques de chacune des Parties dans le cadre de la réalisation du Projet de Réseau des formations universitaires en tourisme	Du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2024	Néant	Néant

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION	Frais de Gestion	Suivi Par	UFR
2022/338	2022/07/19	Contrat de prestation	Avenant n°1 : « Développement et déploiement d'une application pour	CREATICK	GREDEG/CNRS UMR7321	Guilhem Lecouteux	Signé	24.4	2021/05/03	0,00 €	Université Côte d'Azur	0,00 €	j.borie	
Nombre pour Contrat de prestation : 1										0,00 €		0,00 €		
2022/257	2022/05/25	Contrat de collaboration de recherche	Nettoyage de données par apprentissage	Himydata SAS	I3S/CNRS UMR7271	Lionel Fillatre	Signé	24.0	2022/09/30	40 000,00 €	Université Côte d'Azur	4 800,00 €	a.habila	UFR Sciences
Nombre pour Contrat de collaboration de recherche : 1										40 000,00 €		4 800,00 €		
2022/308	2022/06/28	Projet DiRVED	Réseau de Recherche International « Transmission culturelle des savoirs		CEPAM/CNRS UMR7264	Amaud Zucker	Signé	60.0	2022/01/01	0,00 €		0,00 €	a.akapolequien	UFR Lettres Arts et Sciences Humaines (LASH)
2022/419	2022/09/13	Projet DiRVED	CCO M.Daniel ESMANJAUD		ISA/INRA UMR-A1355	Philippe Castagnone	Ouvert	3.4	2022/09/18	0,00 €		0,00 €	a.akapolequien	UFR Sciences
2022/426	2022/09/20	Projet DiRVED	CCO Jean François GAL		ICN/CNRS UMR7272	Uwe Meierhenrich	Ouvert	12.0	2022/10/01	0,00 €		0,00 €	a.akapolequien	UFR Sciences
Nombre pour Projet DiRVED : 3										0,00 €		0,00 €		
Nombre total de contrats :										5				
Montant total :										40 000,00 €				

Articles déjà voté

Modification tarifaire à voter (en rouge ou vert)

- **Ecocup**
Prix de vente : 0,83€ HT
- **Carnet**
Prix de vente : 2,08 € HT
- **Stylo**
Prix de vente : 1,25 € HT
- **Tour de cou + badge**
Prix de vente : 1,25 € HT
- **Sac coton**
Prix de vente : 2,42€ HT
- **Sweat avec capuche**
Prix de vente : 24,92 € HT ↓
- **Mug céramique :**
Prix de vente : 6,58 € HT ↗
- **Sweat capuche sport :**
Prix de vente : 43,75 € HT
- **Polo sport :**
Prix de vente : 22,92 € HT
- **Gourde isotherme :**
Prix de vente : 12,42 € HT ↗
- **Mug émaillé :**
Prix de vente : 10,83 €
- **T-shirt ML :**
Prix de vente : 8,25 € HT ↓
- **T-shirt MC Coton :**
Prix de vente : 7,42 € HT ↗
- **Polo homme :**
Prix de vente : 18,25 € HT
- **Sweat sans capuche :**
Prix de vente : 25,00 € HT
- **Maillot cycliste :**
Prix de vente : 108,33 € HT
- **Porte carte pour smartphone :**
Prix de vente : 2,92 € HT
- **Pin's :**
Prix de vente : 1,25 € HT
- **Marinière femme :**
Prix de vente : 21,25 € HT
- **Cuissard cycliste Homme :**
Prix de vente : 58,34 € HT
- **Cuissard cycliste Femme :**
Prix de vente : 41,67 € HT





Nouveaux articles :

- **Mug céramique palmier :**
Prix de vente : 7,42 € HT
- **T-shirt MC Fluide :**
Prix de vente : 12,92 € HT
- **Bob :**
Prix de vente : 13,33 € HT
- **Eventails :**
Prix de vente : 14,17 € HT
- **Mug grès :**
Prix de vente : 12,50 € HT
- **Soft Shell :**
Prix de vente : 65,42 € HT
- **Serviette :**
Prix de vente : 27,42 € HT
- **Sac de sport :**
Prix de vente : 24,99 € HT
- **Gourde isotherme cuivre :**
Prix de vente : 14,08 € HT
- **Clé USB bois 8go :**
Prix de vente : 12,08 € HT
- **Crayon gris :**
Prix de vente : 1,66 € HT

Gamme Protocolaire

- **Chaise bleu :**
Prix de vente : 26,66 € HT
- **Presse papier :**
Prix de vente : 27,49 € HT
- **Hashtag Univ Cote d'azur :**
Prix de vente : 29,99 € HT



BOUTIQUE UCA

Réductions des prix sur les produits proposés à la vente

1. Remises consenties

1.1. Ventes internes

L'objectif est de permettre aux directions et services, aux laboratoires, aux EUR instituts, aux écoles, ainsi qu'aux associations étudiantes, d'acquérir les vêtements et objets publicitaires au meilleur prix sans aucun délais de livraison (produits stockés à la com).

Outre le fait qu'elle simplifie grandement les démarches d'achat pour les entités citées ci-dessus, cette mesure à l'avantage d'éviter les initiatives non contrôlées d'utilisation du logo ou de la marque sur les vêtements et objets publicitaires nous garantissant ainsi une homogénéité de notre communication visuelle.

Nous proposons de revendre les vêtements et objets aux prix le plus bas possible en appliquant une remise sur le prix de vente HT de -30% sur les tarifs votés (*hors articles de sport sponsorisés c.f. paragraphe 2.2*)

1.2. Ventes dans des boutiques et commerces

L'objectif est de diffuser la marque « Université Côte d'Azur » dans des magasins et boutiques du centre-ville, aéroport, gares etc...

Nous proposons de revendre les vêtements et objets aux prix le plus bas possible en appliquant une remise sur le prix de vente HT de -30% sur les tarifs votés

2. Promotions consenties sur les ventes aux particuliers

Les ventes promotionnelles permettent de dynamiser nos ventes ou déstocker.

Elles permettent également de vendre à prix préférentiel les équipements sportifs dédiés aux usagers des clubs UCA

2.1. Ventes promotionnelles

Nous comptons tout au long de l'année des périodes propices aux ventes promotionnelles :

- JAE
- Accueil des nouveaux personnels
- Welcome Day étudiant
- Périodes de Noël
- Événements sportifs
- Université d'été
- Rencontres internationales
- Périodes de soldes

Pourcentage de remise applicable sur l'ensemble du tableau en annexe et sous réserve qu'aucun article ne soit vendu à perte : de 5% à 30%

2.2. Remise pour équipements sportifs

Tout au long de l'année et sans périodes restrictives, nous souhaitons rendre applicable des remises conséquentes pour permettre aux membres des clubs UCA de s'équiper à un tarif très préférentiel.

En effet, certains sponsors, fabricants et/ou dépositaires d'une marque nous impose l'affichage d'un tarif de vente similaire à celui auquel est vendu leur gamme en magasin ou en ligne (cf : maillot cyclisme de la marque Café du cycliste, polos Nike...)

Pourcentage de remise applicable sur les articles de sport du tableau en annexe et sous réserve qu'aucun article ne soit vendu à perte : de 5% à 30%

Les montants de réduction de prix n'impliqueront jamais une vente à perte.